



La Pignada des poilus

Règlement intérieur (contrat) éducation canine et agility loisir

Ce règlement intérieur est établi afin d'éviter tout litige et tout malentendu entre les propriétaires des chiens et nous-mêmes et nous prions donc d'en accepter les conditions suivantes :

ORGANISATION EDUCATION CANINE ET AGILITY LOISIR (Horaires, tarifs, annulations etc...)

- Pour des raisons organisationnelles, il vous est demandé d'arriver 15 minutes avant le démarrage du cours afin de « détendre » votre chien.
- Pour la sécurité d'autrui et de nos animaux de compagnie, les chiens doivent être tenus en laisse (collier ou harnais ajusté).
- Concernant l'hygiène sur site, du matériel est mis à disposition pour ramasser les excréments.
- En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, certains cours pourront être annulés, une séance de report sera proposée ultérieurement.
- Le forfait éducation canine (cours collectifs de 15 séances) à 300€ à une durée de validée de 10 mois.
- Pour les clients ayant un forfait en éducation canine en cours de validité, ils bénéficient d'une réduction de tarif pour la pension canine soit 18€/nuitées en saison basse au lieu de 20€ et 20€/nuitées en saison haute au lieu de 22€.
- Le forfait d'agility loisir cours collectifs :
 - de 5 séances valable 6 mois à 75€.
 - de 10 séances valable 1 an à 120€.
- Certaines conditions d'annulation du forfait ne font pas l'objet d'un remboursement (abandon de votre animal ou euthanasie pour un chien déclaré dangereux).
- **Mode de paiements acceptés** : chèques, espèces, virement bancaire ou Paylib.
- Le site est non fumeur.

ALIMENTATION

Afin d'éviter tout problème de torsion d'estomac, les chiens doivent avoir pris le repas au minimum 3H avant le démarrage du cours suivi d'un temps de repos.

SANTE

Les chiens doivent-être obligatoirement :

- **Identifiés** : soit par tatouage ou puce électronique.
- **Vaccinés (vaccins en cours de validité)**: **CHPL** (maladie de Carré, Hépatite contagieuse, Parvovirose, Leptospirose), **la Toux du chenil** (Pi et Bd) et la rage pour les chiens catégorisés ou ayant séjournés à l'étranger dans les 12 derniers mois (fortement conseillé pour les autres chiens).
- **Déparasités** : interne (**vermifuge**) et externe (**puce, tique**). La Pignada des poilus se réserve le droit de déparasiter l'animal si nécessaire au frais du propriétaire.

La Pignada des poilus
180 Chemin Blanc Lieu dit Lelane 40400 SAINT YAGUEN
TEL : 06 02 16 09 75

E-Mail : contact@la-pignada-des-poilus.fr
www.la.pignada.des.poilus.fr

SIRET : 904 111 911 00015 – APE : 9609Z



➤ **En bonne santé :**

- Si l'animal présente des problèmes de santé ou maladie (non transmissible), ou des antécédents médicaux, ils doivent être signalés au préalable.
- « La Pignada des poilus » se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade ou contagieux.

➤ **Sociable** avec les congénères et les humains. Tout problème de morsure doit-être signalé.

MODALITES

- Le carnet de santé et la carte d'identification doivent-être présentés lors de l'inscription.
- Le propriétaire doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, il reste donc responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son passage à « La Pignada des poilus ».
- Les femelles en chaleur ne sont pas acceptées.
- **Les chiens catégorisés sont acceptés :**
 - Pour les chiens catégorisés, la déclaration en mairie, l'attestation d'assurance, le test de comportement et le permis de détention vous seront demandés.

Ainsi nos clients s'engagent à nous communiquer dans le contrat les risques que peuvent présenter leurs chiens dans tous les domaines, notamment caractériels, physiologiques (agressivité, chaleur, maladie...).

RGPD « Le règlement général sur la protection des données »

Des mesures de **protection de la vie privée** sont déployées au sein de notre société.

➤ **Réseaux sociaux**

Des publications avec les photos de vos animaux pourront être postées sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et le site internet de « La pignada des poilus ».

Acceptez-vous que les photos soient publiées sur les réseaux sociaux : Oui Non

MEDIATEUR

Dans le cadre de l'obligation de désignation d'un médiateur à la consommation, nous désignons le médiateur rattaché au SNPCC.



SNPCC
44 Rue des Halles
01320 CHALAMONT

☎ 0892.681.341 (0,40€/minutes)

🖱 www.snpcc.com

📘 SNPCC Syndicat Professionnel

La Pignada des poilus
180 Chemin Blanc Lieu dit Lelane 40400 SAINT YAGUEN
TEL : 06 02 16 09 75

E-Mail : contact@la-pignada-des-poilus.fr
www.la.pignada.des.poilus.fr

SIRET : 904 111 911 00015 – APE : 9609Z



Inscrire ci-dessous toutes les remarques sur votre animal :

Exemple : Sociabilité avec les humains et congénères, problèmes de santé, peurs, protection de ressources...

- Sociable humains : Oui Non
- Sociable congénères : Oui Non
- Problèmes de santé : Oui Non */si oui merci de préciser :*
- Protection de ressources : Oui Non */si oui merci de préciser :*
- Autres :

Le propriétaire de l'animal :

Madame - Monsieur :

Adresse :

N° de Téléphone 1 :

N° de Téléphone 2 :

Adresse mail :

Chien 1 :

Nom :

N° d'identification/tatouage :

Race :

Sexe : Mâle Femelle

Stérilisé(e)/Castré : Oui Non

Date de naissance :

Tout désaccord devra être mentionné lors de la signature du règlement intérieur. J'ai lu et accepte le règlement décrit ci-dessus avec la mention bon pour accord.

Propriétaire de l'animal :

Recopier la mention « Bon pour accord » :

Date :

Signature :

La Pignada des poilus :

« Bon pour accord » **date et signature**